



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

Évaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques

Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Échéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATÉGIQUE

D420

De D415/8
À Rue entre les 2 Portes

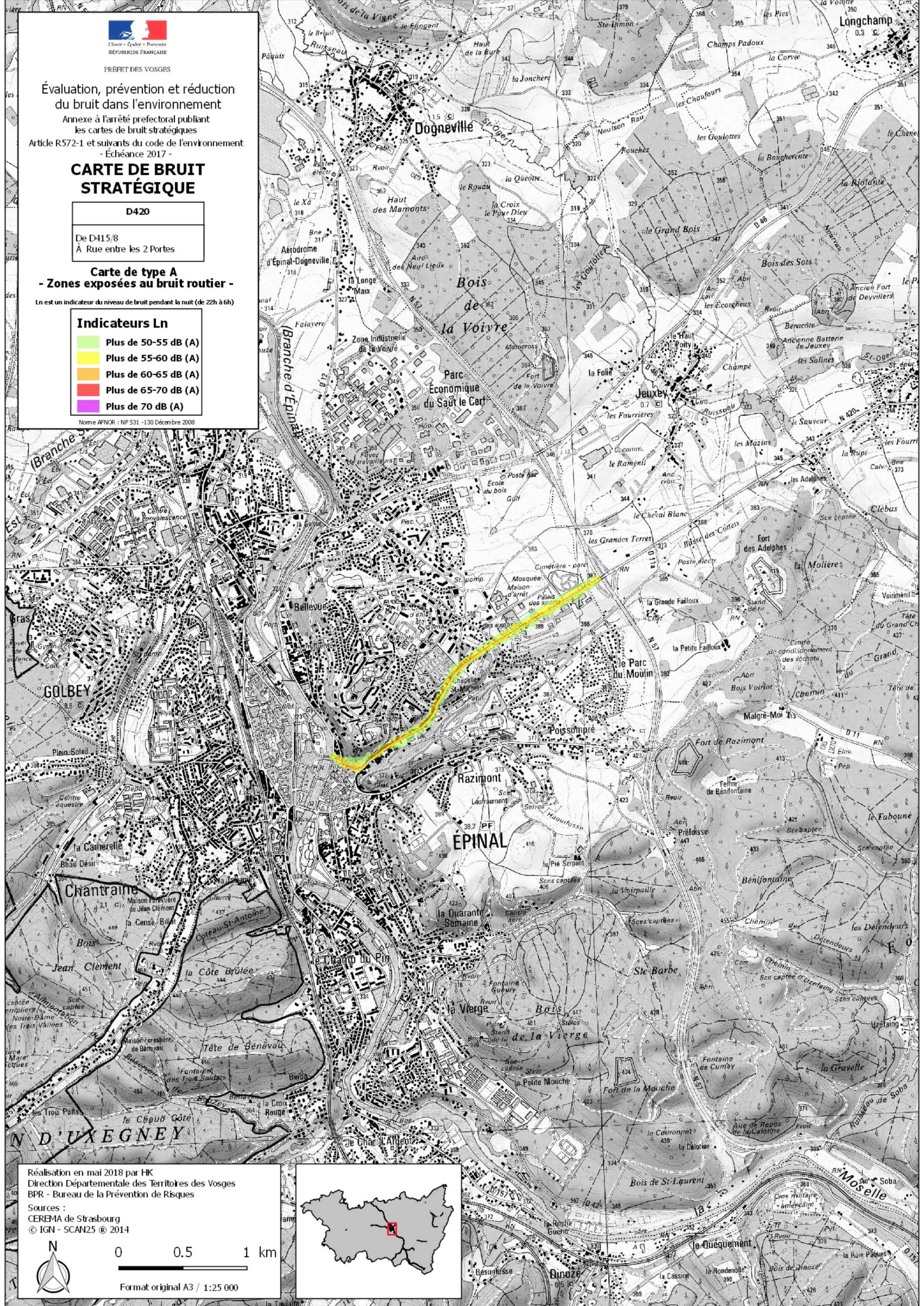
Carte de type A - Zones exposées au bruit routier -

Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln

- Plus de 50-55 dB (A)
- Plus de 55-60 dB (A)
- Plus de 60-65 dB (A)
- Plus de 65-70 dB (A)
- Plus de 70 dB (A)

Norme AFNOR : NF 531 - 130 Décembre 2008



Réalisation en mai 2018 par HK
Direction Départementale des Territoires des Vosges
BPR - Bureau de la Prévention de Risques

Sources :
CEREMA de Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014

